Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260924-2026_12_112-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE A 18 H 30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18h30, le Conseil Municipal de Lézardrieux dûment convoqué s'est réuni à la salle Yves Cadic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JÉZÉQUEL Yves, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Présents ou représentés : **18**

Présents : M. JÉZÉQUEL Yves, Mme LE GONIDEC Marine, M. PEILLET Sébastien, Mme LE BERRE Maryvonne, M. HIREL Louis, M. HAMON Jean-Pierre, M. LE FLEM Claude, Mme CERISIER Laurence, M. LE MARÉCHAL Matthieu, Mme LE LOUARN Chloé, Mme LE BRIAND Fabienne, Mme GUILLLOU Catherine, M. JUMEL Yoann,

Représentés :

Mme CEILLIER Christine par procuration à M. JÉZÉQUEL Yves

M. JANNIN Gildas par procuration à Mme LE GONIDEC Marine

Mme CAMUZARD Morgane par procuration à M. PEILLET Sébastien

M. JÉZÉQUEL Guillaume par procuration à M. HAMON Jean-Pierre

M. ALLAIN Gilles par procuration à M. JUMEL Yoann

Absent : Mme KERLEAU Aline

Secrétaire de séance : M. LE MARÉCHAL Matthieu

Date d'envoi de la Convocation : 19 septembre 2026

DÉLIBÉRATION 2026-12-112 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ – GESTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS DES 3 IMPASSES ROC'H DU, GEORGES BRASSENS ET TRAOU TREIZ

Rapporteur : M. le Maire

En application de l'article L2224-13 Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2016 portant création de Lannion-Trégor Communauté, LTC exerce en lieu et place des 57 Communes membres la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Dans ce cadre, LTC a adopté un règlement de service définissant les conditions et modalités de fonctionnement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté.

Toutefois, la configuration des 3 impasses Roc'h Du, Georges Brassens et Traou Treiz ne permettent pas l'intervention des véhicules de collecte de l'agglomération dans des conditions techniques et de sécurité satisfaisantes.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260924-2026_12_112-DE

Après étude et épuisement des solutions techniques envisageables et compte tenu de la configuration des lieux (Marche-arrière et manœuvres dangereuses à proscrire pour le service, dangerosité des rues en dévers, impossibilité de faire demi-tour ailleurs que sur la plage, dangerosité de la route départementale attenante, non possibilité de proposer un point de regroupement en début d'impasse, distance du point d'apport volontaire entre 700m, 1030m et 2150m), de la vulnérabilité des usagers concernés (personnes âgées et/ou à mobilité réduite), LTC et la commune de Lézardrieux proposent que la collecte de ces déchets soit réalisée par la commune.

La commune de Lézardrieux assurant déjà, dans le cadre de son service de propreté urbaine, une collecte de déchets sur un itinéraire incluant les impasses concernées, les parties proposent de conclure la présente convention de prestation de services afin de garantir la continuité et l'accessibilité du service public de collecte des déchets.
Le tarif est aujourd'hui estimé à 99,00 € (1 h 30 x 66 € / heure d'agent véhiculé approuvé par le Conseil Municipal du 11 décembre 2025).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'approuver la convention de prestation de service avec Lannion-Trégor Communauté concernant la gestion de la collecte des déchets des 3 impasses Roc'h Du, Georges Brassens et Traou Treiz**
- ✓ **D'autoriser Monsieur le Maire à fixer le tarif qui sera fonction :**
  - **Du temps passé par l'agent des services techniques dans le cadre de cette mission**
  - **Du tarif horaire d'un agent véhiculé approuvé par le Conseil Municipal**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Pour extrait certifié conforme,

M. LE MARÉCHAL Matthieu,
Secrétaire de séance

M. JÉZÉQUEL Yves,
Maire

MAIRIE DE LEZARDRIEUX
22740 COTES D'ARMOR